

AR Prefecture

016-211602693-20230321-2023_03_06-DE
Reçu le 24/03/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE PRANZAC**

Séance du 21 mars 2023

NOMBRE DES MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux mil vingt-trois et le vingt et un mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PRANZAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle communale de PRANZAC, sous la présidence de Monsieur Bernard TERRADE, Maire.

Date de la convocation : 13 mars 2023

Présents : Mmes, MM. Bernard TERRADE, Antonio GONZALEZ, Danielle BENELLI, Michel VALLADE, René FORT, Karine DEVAUT, Carla DE OLIVEIRA, Johann MOREAU, Karine RONCIN, Vanessa CORBINEAU, Mathieu SAUVAGE, Arnaud TROUSSELIER, Luc GARITEY, Evelyne PICHON

Excusée : Mme Fanny MERCIER a donné pouvoir à M. Bernard TERRADE

Monsieur Michel VALLADE a été désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 2023_03_06

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les taux 2023 comme suit,

Taxe foncière sur les propriétés bâties.....	= 43,69 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties...	= 55,07 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	= 9,20 %

POUR = 15 - CONTRE = 0 - ABSTENTION = 0

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE,
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Maire,
Bernard TERRADE

